

RUBSON MÉCONTENTE

Le groupe **HENKEL** organise pour sa marque **RUBSON**, du 1^{er} juillet 2013 au 31 mars 2014, une offre de remboursement publicitaire (*50 % du prix d'achat est remboursé*) sur la gamme d'Aéro 360°.

Mais cette offre de remboursement est assortie d'une forte contrainte : la demande de remboursement doit être effectuée dans un délai strict de 48 heures.

De toute évidence, ce court délai vise à réduire le nombre de demandes puisque, tout logiquement, le consommateur aura tendance à effectuer la demande de remboursement lors de l'utilisation du produit.

Bien évidemment, **HENKEL** n'applique pas à lui-même la contrainte qu'elle impose au client : si le consommateur retourne sa demande sous les 48 heures, il sera remboursé dans un délai de 6 à 8 semaines...

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, BP 414, 85504 LES HERBIERS cedex
(contact@arnaques-infos.org)
Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00015
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**